

Laval théologique et philosophique



La traduction française des Actes d'Éphèse et de Chalcédoine. Concordance des pièces

Paul-Hubert Poirier

Volume 41, Number 2, juin 1985

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/400171ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/400171ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de philosophie, Université Laval

ISSN

0023-9054 (print)

1703-8804 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Poirier, P.-H. (1985). La traduction française des Actes d'Éphèse et de Chalcédoine. Concordance des pièces. *Laval théologique et philosophique*, 41(2), 251–255. <https://doi.org/10.7202/400171ar>

LA TRADUCTION FRANÇAISE DES ACTES D'ÉPHÈSE ET DE CHALCÉDOINE ¹ CONCORDANCE DES PIÈCES

Paul-Hubert POIRIER

L'IMPORTANCE des Conciles d'Éphèse (431) et de Chalcédoine (451) dans la tradition chrétienne, est attestée par la quantité et la diversité des documents qui les concernent. Conservés principalement en grec et en latin, mais aussi dans des versions orientales, ces documents, actes au sens strict (i.e. procès-verbaux), lettres, requêtes, listes d'évêques, sermons, etc., ont été très tôt regroupés en collections qui en ont assuré la survie. Au nombre de plus d'une vingtaine, ces recueils latins ou grecs contiennent chacun des pièces qui leur sont propres et des éléments communs aux uns et aux autres. De ce fait, l'historien qui veut avoir accès aux sources de ces deux Conciles, se trouve comme devant les morceaux de plusieurs puzzles qui, tout en reproduisant à peu près le même dessin, seraient tous incomplets, et à partir desquels il devrait, en éliminant les doubles, recomposer une image de l'objet qu'il désire étudier.

La situation est cependant rendue plus facile aujourd'hui grâce à l'existence de deux instruments de travail fondamentaux. Il s'agit tout d'abord des *Acta conciliorum oecumenicorum*, édités par Édouard Schwartz ², qui ont remplacé les éditions ou recueils antérieurs. Les tomes I (1927-1929) et II (1933-1938) donnent respectivement les Actes (au sens large) des Conciles d'Éphèse et de Chalcédoine.

Comme complément indispensable de ces *Acta*, il faut maintenant ajouter le volume IV (*Concilia — Catenae*) de la *Clavis patrum graecorum*, préparée et éditée par Maurice Geerard ³. À la différence des *Acta*, la *Clavis* présente les documents non plus par collection, mais selon l'ordre chronologique, dans la mesure, évidemment,

1. *Éphèse et Chalcédoine. Actes des Conciles*. Traduits par A.J. Festugière. Coll. : « Textes Dossiers Documents », 6, Paris, Beauchesne, 1982, 896 p. ; *Actes du Concile de Chalcédoine. Sessions III-VI (La Définition de la Foi)*. Traduction française par A.J. Festugière. Préface par Henry Chadwick. Coll. : « Cahiers d'Orientalisme », 4, Genève, Patrick Cramer, 1983, 100 p. Ce dernier volume est muni d'index composés par H.D. Saffrey et d'une Postface de Enzo Lucchesi évoquant la figure du P. Festugière.

2. Berlin (-Leipzig), Walter de Gruyter, 1927ss.

3. Turnhout, Brepols, 1980.

où celui-ci peut être restitué. Pour chacune des pièces, la *Clavis* donne un « signalement » ainsi conçu : un numéro d'ordre, un titre latin, l'indication de la date lorsqu'elle est connue, l'appartenance à une collection si tel est le cas, la référence aux *Acta* de Schwartz ou à une autre édition (par exemple aux *Patrologies* de Migne), des notes et la mention des versions. Pour certains textes, on donnera en outre l'*incipit* grec ou latin. Grâce à tous ces renseignements, la *Clavis* permet donc un accès commode à ce qui demeurerait jusque-là, sauf pour quelques initiés, une forêt impénétrable.

Si la route était désormais bien balisée, il s'en fallait encore de beaucoup pour que le lecteur ou même le chercheur puisse entrer de plain-pied dans un univers aussi complexe. Il manquait en effet un outil essentiel, une traduction en langue moderne de ces actes synodaux. C'est un tel instrument que le P. André-Jean Festugière, décédé le 13 août 1982, a en quelque sorte laissé en héritage et que deux éditeurs ont bien voulu mettre à la disposition du public.

Totalisant près de 950 pages de textes en traduction, ces deux volumes rassemblent, du moins au vu de leur titre, les *Actes* d'Éphèse et de Chalcédoine. Il ne faut cependant pas en conclure qu'on y trouvera, mis en français, tous les documents édités ou recensés par Schwartz et Geard. À cause de l'importance de la matière, cela eût été impossible, voire même en grande partie inutile, étant donné les recoupements que présentent les collections anciennes. Le P. Festugière a donc opéré un choix de textes susceptibles de rendre compte au mieux de la réalité historique des deux assemblées conciliaires.

Pour le Concile d'Éphèse, à qui revient la part du lion (deux tiers des textes traduits), il a retenu la collection ancienne quantitativement la plus importante, la *Vaticana* (172 pièces) et un choix de textes de la *collectio Atheniensis* (35 pièces). Pour le Concile de Chalcédoine, il est allé à l'essentiel, soit les procès-verbaux des six premières « sessions » (*actiones*, πράξεις). Désormais, les Actes de ces Conciles sont ainsi, dans une traduction aussi rigoureuse que lisible, à la portée de tous, historiens, théologiens, étudiants, sinon dans leur intégralité⁴, du moins quant à leurs composantes principales.

Le travail du P. Festugière, tout excellent et méritoire qu'il soit, présente néanmoins des limites qui tiennent à la nature même de l'entreprise et aux paramètres qu'on lui a fixés. Ceci vaut surtout pour la traduction des Actes d'Éphèse. En effet, en choisissant de présenter d'abord et surtout la *collectio Vaticana*, on a donné la vision cyrillienne des choses. Comme le P. Festugière l'a écrit d'ailleurs lui-même, « la Collection Vaticane a été composée à la gloire de Cyrille d'Alexandrie »⁵. Sur un point ou l'autre, des textes d'autre provenance apportent des correctifs dont il faut tenir compte⁶. D'autre part, le fait que les pièces arrivent dans l'ordre des collections

4. Malgré ce qu'affirme le texte de présentation imprimé sur la couverture arrière du volume *Éphèse et Chalcédoine*.

5. *Éphèse et Chalcédoine*, p. 11.

6. Cf. par exemple P.-Th. CAMELOT, *Éphèse et Chalcédoine (Histoire des conciles œcuméniques, 2)*, Paris, 1961, pp. 50-51.

(*Vaticana* et *Atheniensis*) ne permet pas de leur redonner facilement leur place dans la chronologie relative du Concile. On a certes essayer de palier à ce désagrément en mettant en tête du premier volume un « tableau chronologique ». Il eût été plus simple et plus utile de doter les deux ouvrages de tables de concordance entre les numéros des pièces traduites, ou l'indication de leur pagination, et ceux de la *Clavis*. Seul, en effet, le renvoi systématique à la *Clavis* permet de situer les textes dans leur cadre chronologique et dans leur environnement littéraire immédiat.

C'est une telle table de concordance que nous avons voulu dresser ici, pour la commodité des nombreux utilisateurs que la monumentale traduction du P. Festugière ne manquera pas de trouver. Nous donnerons successivement

- 1° le numéro ⁷ et la page du volume de traduction ;
- 2° pour les Actes d'Éphèse ⁸, le numéro du document ;
- 3° le numéro attribué à chacune des pièces par le vol. IV de la *Clavis*. Si, pour un texte, un renvoi est fait à un autre numéro de la *Clavis*, celui-ci est également indiqué ⁹.

I. Actes du Concile d'Éphèse

La Collectio Vaticana

I,27	1	8621 = 5301	I,148	17	8626 = 6479
I,45	2	8627 = 5302	I,151	18	8620 = 5940
I,47	3	8628 = 5666	I,154	19	8630 = 5800
I,48	4	8629 = 5304	I,161	20	8623 = 5308
I,52	5	8632 = 5669	I,163	21	8624 = 5307
I,57	6A	8644 = 5317	I,165	22	8622 = 5309
I,66	6B	8644 = 5317	I,169	23	8653
I,69	7	8648 = 5218	I,170	24	8645 = 5318
I,109	8	8652	I,173	25	8651
I,112 ¹⁰	9	8638	I,176	26	8665 = 5320
I,115	24A	cf. 8645 = 5318	I,178	27	8666 = 5321
I,116	10	8639	I,180	28	8679 = 5324
I,125	11	8640	I,182	29	8702 = 5325
I,134	12	8641	I,184	30	8667 = 6307
I,137	13	8642	I,185	30A	cf. 8667 = 6307
I,139 ¹¹	14	8654 = 6316	I,186	31	8668
I,144	15	8643 = 5316	I,188	32	cf. 8668
I,146	16	8625 = 5314	I,191	33-62	8675

7. Soit I pour *Éphèse et Chalcédoine* et II pour *Actes du Concile de Chalcédoine* (références complètes en note 1).
8. Pour les deux collections qu'il traduit, la *Vaticana* et l'*Atheniensis*, le P. Festugière a conservé la numérotation adoptée par Schwartz dans son édition.
9. Précédé du signe =. Pour les quelques textes qui ne sont pas répertoriés dans le vol. IV de la *Clavis* mais qui sont signalés dans les vol. II ou III, nous avons donné le numéro qui leur a été attribué.
10. La référence à Schwartz doit être corrigée : lire 75-77 et non 83-90.
11. Même chose : lire 93-96 et non 95.

I,191	33	8675(1)	I,381	101	8735 = 5790
I,196 ¹²	35	8675(2)	I,384	102	8733
I,198	39,3	8675(3)	I,387	103	8732
I,202	43	8675(4)	I,390	104	8725 = 5328
I,202	44	8675(5)	I,392	105	8730
I,221	46	8675(6)	I,395	106	8710
I,226	49	8675(7)	I,408	107	8711
I,227	49	8675(8)	I,411	108	8741
I,230	54-59	8675(9)	I,414	109-110	—
I,237	60	8675(10)	I,416	111	—
I,244	61	8675(11)	I,418	112	—
I,247	62	8675(12)	I,423	113	8776 = 5771
I,254	63-64	8676	I,425	114	8787 = 5770
I,256	65	8677	I,427	115	8788 = 5331
I,257	66	8681	I,431	116	8751 = 5779
I,258	67	8680 = 5323	I,433 ¹⁴	118	8790 = 5224
I,261	67	8682 = 5778	I,453	119	8867 = 5350
I,262	68	8683 = 5326	I,467	120	8810
I,264 ¹³	69	8678	I,470	121	8811
I,265	70	cf. 8695 n. = 6486	I,472	122	8847 = 6368
I,267	71	cf. 8695 n. = 6125	I,474	123	8851 = 6310
I,271	72	cf. 8695 n. = 6126	I,477	124	cf. 8847 n. = 6365
I,281	73	cf. 8695 n. = 6127	I,480	125	cf. 8847 n. = 6366
I,295	74	cf. 8701 n. = 5792	I,484	126	cf. 8847 n. = 5247
I,299	75	cf. 8701 n. = 5249	I,486	127	8848 = 5339
I,302	76	cf. 8701 n. = 5246	I,492	128	8865 = 5340
I,304	77	cf. 8701 n. = 5245	I,505	129	8863 = 5348
I,306	78	5250	I,508	130	8859 = 6335
I,308	79	5251	I,510	131	8856 = 5349
I,311	80	5248	I,512	132	8866 = 5344
I,315	81	8684	I,515	133	5367
I,319	82	8719	I,518	134 ¹⁵	5341
I,325	83	8696	I,518	135	5355
I,327	84	8697	I,518	136	5367
I,332	85	8712	I,518	137	8802
I,334	86	8703 = 5777	I,518	138	—
I,336	87-90	8716	I,518	139	—
I,349	91	8717	I,519	140	5430
I,352	92	8718	I,519	141	5430
I,356	93	8723	I,519	142	—
I,358	94	8729	I,523	143	—
I,361	95	8740	I,528	144	8636 = 5310
I,365	96	8742	I,532	145	8646 = 5319
I,369	97	8758 = 6319	I,534	146	8690 = 5672
I,374	98	8736	I,536	147 (= 31)	8668
I,376	99	8738	I,536	148 ¹⁶	8664 = 5223
I,379	100	8734 = 5327	I,536	149	8649 = 5220

12. À partir de la p. 196, les références à Schwartz sont incomplètes : suppléer la mention du tome (I) devant celle du volume et du fascicule.

13. Corriger la référence à Schwartz et lire 70 au lieu de 7s.

14. Le document 117, identique au document 79, déjà donné en p. 308, est ici omis.

15. Les documents 134-142 (p. 518-519) sont simplement signalés sans être traduits. Cf. l'avant-propos, p. 11.

16. Les documents 148-150 (p. 536) ne sont pas traduits non plus ; cf. p. 11.

LES ACTES D'ÉPHÈSE ET DE CHALCÉDOINE

I,536	150	8650 = 5219	I,555	158	8704 = 6325
I,537	151	8691	I,558	159	8705 = 6326
I,544	152	8692 = 6354	I,560	160	8706 = 6318
I,545	153	8693 = 6323	I,562	161	8707 = 6337
I,547	154	8698 = 6324	I,564	162	8708 = 6338
I,550	155	8699 = 6341	I,566	163	8720 = 6327
I,551	156	8700 = 6342	I,569	164 ¹⁷	8722 = 6471
I,553	157	8701 = 6343			

De la Collectio Atheniensis

I,575	45	8724	I,622	97	8760
I,578	48	8726 = 6328	I,623 ¹⁸	103	8812
I,581	55	8748	I,624	105	8814 = 6308
I,582	56	8749 = 5674	I,625	106	8819 = 6478
I,583	57	8750	I,626	107	8817 = 5333
I,584	62	8759 = 6329	I,632	108	8838 = 6309
I,587	63	8762 = 6330	I,635	115	8849 = 5389
I,590	64	8763 = 6331	I,636	117	8861 = 5337
I,592	65	8752 = 6349	I,638	118	8852 = 6311
I,593	66	8753 = 6350	I,639	119	8858 = 6346
I,594	67	8754	I,642	120	8853 = 6333
I,596	68	8755	I,644	121	8857 = 6336
I,598	69	8757 = 6242	I,647	123	8854 = 6315
I,600	70	8761 = 6351	I,649	128	6266
I,602	73-79	8721			

II. Actes du Concile de Chalcédoine

I,659	8982	I,843 ¹⁹	9002
I,660	8998	II,21 ²⁰	9001
I,661	8997	II,41	9003
I,662	8999	II,57	9005
I,665	9000	II,67	9007

17. Les documents 166-172, non traduits, sont cependant signalés dans le « sommaire » des textes, en pp. 23-24.

18. La référence à la *collectio Casiniensis* est à corriger en 140.

19. La « deuxième session » de Festugière (et Schwartz) est comptée comme *Actio III* par Geerard.

20. *Actio II* chez Geerard (cf. la note à CPG 9001).